

je l'espère, subsister aucun doute dans votre esprit au sujet des droits de l'administration de disposer de la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation du canal».

## Dijon convoite la source de Morcueil

La ville de Dijon, ayant besoin d'eau pour alimenter sa population en constante augmentation, porte son dévolu sur la source de Morcueil, (en fait une exurgence), qui fait fonctionner le moulin.

### 1- Le meunier décide de vendre

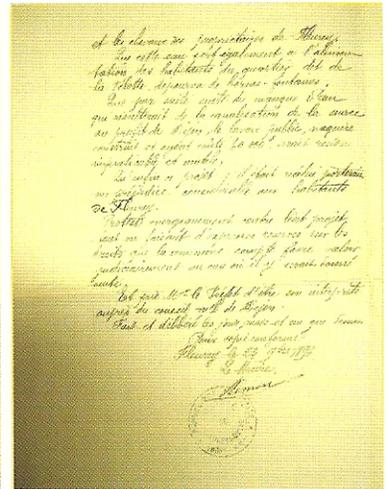
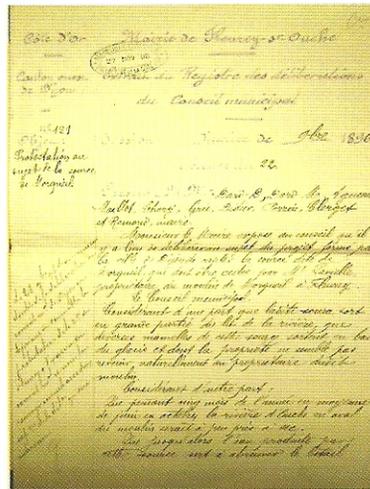
En octobre 1896, Pierre Lavielle a 80 ans. Par une lettre enregistrée devant notaire, le 17 Novembre suivant, il s'engage personnellement, ainsi que Rosalie Vitu, son épouse, sans concertation avec la commune de Fleurey, à vendre à la ville de Dijon, leur « propriété du moulin de Morcueil avec les terres, sources et cours d'eau pour la somme de 50 000 F ». Ce n'est qu'un an plus tard, le 23 décembre 1897, que le compromis de vente entre les deux parties est signé. Cet accord de principe inclut de surcroît pour le meunier des indemnités de 2 000F par an, ainsi que le remboursement des impôts fonciers et de la prime d'assurance des bâtiments, tant que la vente ne sera pas effective.

Pierre Lavielle se décharge de toute responsabilité vis-à-vis des habitants de Fleurey : « *entendant n'être aucunement garant ni responsable des recours ou réclamations que pourraient formuler les voisins, riverains ou la commune de Fleurey en raison de la captation des sources ou des travaux quelconques que la ville de Dijon y exécutera* ». Après délibération de la ville de Dijon, le 12 juillet 1902, la vente est définitive.

Seules les héritières, trois filles, bénéficieront de cette fructueuse transaction car Rosalie Vitu décède en septembre 1898 et Pierre Lavielle deux mois après l'opération financière, en septembre 1902.

### 2- Les communes de Fleurey et de Dijon en conflit

Fleurey ne veut pas être spolié de son alimentation en eau au profit de Dijon. Plusieurs protestations du conseil municipal de Fleurey sont émises auprès du préfet contre le projet de captage de la source par la ville de Dijon, notamment les 24 septembre 1896 et 20 mai 1897. La réponse faite le 11 janvier 1897 minimise le problème : le projet n'en est qu'à l'étude et l'achat des terrains est subordonné à des analyses bactériologiques. Le 25 octobre suivant, le conseil municipal s'en remet au préfet pour faire respecter les droits de la commune : abreuver le bétail, alimenter en eau les habitants et fournir le lavoir. Le 14 mars



1896-Délibération du Conseil municipal de Fleurey : protestation au sujet du projet de captage

1902, Fleurey demande à Dijon ses intentions au sujet du captage de la source, relativement aux droits de la commune énumérés ci-dessus.

Le conflit est réellement ouvert lorsque le conseil municipal autorise le maire de Fleurey à se pourvoir en Conseil d'Etat, contre le décret du 8 avril 1902 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation de la source de Morcueil. L'enveloppe budgétaire autorisée n'est que de 100 F !

Les 18 puis 21 juillet 1902, Dijon propose contre l'abandon du pourvoi en Conseil d'état, la fourniture de 40 000 litres d'eau par jour, ainsi qu'une pompe aspirante élévatrice et un abreuvoir. Fleurey exige en plus 20 000 F pour distribuer l'eau dans tout le village y compris au lavoir.

Le 17 août 1902, une commission de 4 membres, ayant les pleins pouvoirs pour traiter avec Dijon, est élue au sein du conseil municipal : Auguste Gourdon, Chary-Bruillet, Lignier-Bruillet, Grée-Truillot.

Un projet de convention en résulte. Il est présenté au conseil municipal de Fleurey le 26 octobre 1902 : proposition est faite à la commune d'une indemnité de 11 000 F, de la fourniture quotidienne, à la Velotte, de 40 000 litres d'eau et de l'installation d'une pompe et d'une auge abreuvoir aux frais de Dijon. Mais elle comporte deux conditions : la commune et les habitants de Fleurey qui l'ont signé abandonnent le pourvoi en Conseil d'Etat et le maire s'engage, dans les 8 jours, à avoir l'accord de tous les propriétaires des terrains traversés par la conduite.

La pompe et l'abreuvoir se situeront sur le Pasquier communal ; le plan d'installation est approuvé par le conseil municipal, le 11 juin 1904.